



GESTION,
MANAGEMENT,
COMMERCIALISATION,
COMMUNICATION



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée Marcel Pagnol

Limoges

Certificateur : MINISTÈRE DU TRAVAIL DU
PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION

code RNCP : n°38676

Date de publication : 26/02/2024

Titre Professionnel Manager d'unité marchande (MUM)

PRÉSENTATION MÉTIER

Le Manager d'Unité Marchande vise l'atteinte des objectifs du magasin. Il développe la dynamique commerciale dans un environnement omnicanal. Il gère l'approvisionnement, pilote l'offre produits et réalisera le merchandisage. Il optimise la performance économique et la rentabilité financière, il développe les ventes de services et de produits en tenant compte du parcours d'achat omnicanal. Il établit les prévisions économiques et financières et analyse les résultats afin de bâtir des plans d'actions pour atteindre les objectifs de l'unité marchande.

OBJECTIFS

- Contribuer à la satisfaction et à la fidélisation du client, piloter l'offre produits, maintenir l'unité marchande attractive, gérer les stocks et optimiser les ventes. Gérer et animer l'équipe.
- Accompagner la performance individuelle de chaque collaborateur.
- Assurer la gestion financière et économique et contribuer à l'atteinte des objectifs commerciaux et budgétaires, à l'optimisation du rendement économique et financier de l'unité marchande.

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Public ayant un projet d'orientation ou de perfectionnement vers les métiers du commerce par le biais d'une formation certifiante
- Salariés en reconversion professionnelle / en contrat de professionnalisation
- Apprentis
- Demandeurs d'emploi
- Être titulaire d'un diplôme de niv. IV (Baccalauréat) et/ou une expérience de commerce de minimum 2 ans

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





Durée

- En alternance : 665 h en centre de formation
- Autres modalités : 1 365 h (1 085 h en centre et 280 h en stage)

Validation / Modalités d'évaluation

- Titre Professionnel – Manager d'Unité Marchande
- Attestation de Formation
- Mises en situation professionnelle (étude de cas)
- Entretien technique

Modalités de formation

- En présentiel
- Individualisation des parcours de formation

Modalités de financement

- Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- OPCO / Entreprise
- Pro A
- Région Nouvelle Aquitaine
- Projet de Transition Professionnel (PTP)

Tarif de référence*

- Nous consulter
- Gratuit pour l'alternant

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

Titre Professionnel Manager d'unité marchande (MUM)

CONTENU

Développer la dynamique commerciale de l'unité marchande dans un environnement omnicanal :

- Gérer l'approvisionnement, piloter l'offre produits, réaliser le merchandising et développer les ventes en intégrant le parcours d'achat omnicanal.

Optimiser la performance économique et la rentabilité financière de l'unité marchande :

- Établir les prévisions financières, analyser les résultats et mettre en place des actions pour atteindre les objectifs.

Manager l'équipe de l'unité marchande :

- Gérer le recrutement, organiser l'activité, accompagner la performance et animer l'équipe et les projets de l'unité marchande.

Modules transverses :

- Sensibilisation citoyenne à la transition énergétique, écologique et sociétale. Sensibilisation aux valeurs de la République, à l'éducation citoyenne et à la prévention des violences sexuelles et sexistes.

Module d'accompagnement vers l'emploi.



DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuites d'études : Les titres professionnels permettent de poursuivre les études d'un niveau supérieur à celui obtenu.

Métiers accessibles : "Responsable de rayon ou de point de vente", englobant les rôles liés à la gestion, l'animation et le développement commercial d'un espace de vente, qu'il s'agisse d'un rayon, d'un magasin ou d'une succursale.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Pour les demandeurs d'emploi avec un financement du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : prescription d'un conseiller emploi ou auto prescription + entretien individuel avec coordinateur de dispositif
- Alternance : Dossier de candidature – Accès après avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Autres situations : prendre contact avec le centre de formation
- Délai d'accès variable en fonction du mode de financement de 15 jours à 4 mois